

LETTRE D'INFORMATION

Numéro 60 - Mars 2025



Au sommaire

Montée en alpage : comment bien l'anticiper ?

Piégeage de frelon : la saison est lancée.

Fièvre Aphteuse : un nouveau cas en Hongrie.

Farago : les services proposés.

Point sur les FCO : la FCO3 est enzootique, et les dossiers des aides pour la FCO8 des bovins vont bientôt commencer.

Agrodirect : découvrez les fils barbelés.

Veille sanitaire : retrouvez toutes les actualités sanitaires en Europe.

Montée en alpage : comment bien l'anticiper ?

Pour une montée en alpage sereine, pensez à anticiper vos démarches :

- **les éleveurs ovins et caprins doivent déclarer leur transhumance 15 jours avant la montée.** Cette autorisation de transhumance est à renvoyer au GDS (145 espace 3 fontaines 38140 RIVES ou gds38@reseaugds.com) afin que nous puissions vérifier les qualifications brucellose. Attention, toute demande arrivée après le déplacement des

animaux sera transmise à la DDPP et étudiée au cas par cas. Il existe un formulaire si vous transhumez en Isère et un si vous sortez du département. Pour les zones régulées et indemnes MHE, il existe une dérogation pour les petits ruminants : si votre exploitation est en zone régulée mais pas votre site de transhumance, vous devrez juste effectuer une désinsectisation pendant 15 jours avant le départ; pas besoin de faire d'analyse PCR.

Retrouvez ici les formulaires de transhumance

- **les éleveurs bovins** : Tous les présidents d'alpage ont été contacté pour savoir quel protocole mettre en place (rien, BVD, Besno, ...) et mettre à jour la liste des participants. Si vous êtes responsable d'alpage et n'avez pas encore renvoyer ce document, merci de le faire rapidement. Ensuite, l'inventaire des bovins de chaque élevage est envoyé individuellement afin que vous cochiez les animaux susceptibles de monter en alpage. Ceci nous permet de vérifier les garanties non IPI et de préparer les DAP (étiquettes) pour les prises de sang de montée si la besnoitiose est recherchée. Une fois tous les résultats reçus, nous validons la montée auprès du responsable d'alpage. Nous pouvons être présents pour vous aider le jour de la montée. Vous avez ensuite 7 jours pour déclarer la transhumance de vos bovins via Boviclic ou un folio à envoyer à la Chambre d'Agriculture. Cette déclaration est essentielle pour les primes à l'alpage. Nous vous rappelons si besoin, de le faire au cours de l'été. Attention, il n'existe pas de dérogation pour les bovins concernant la MHE : si l'exploitation d'origine est en zone régulée MHE mais pas l'alpage, les animaux devront subir, avant la montée :
 - soit une désinsectisation 15 jours, une PCR (négative) et un départ pour l'alpage dans les 14 jours en continuant la désinsectisation.
 - soit une vaccination réalisée par le vétérinaire et effective au moment de la montée (21 jours après la 2^{ème} injection)



Les rassemblements longs d'animaux comme en alpage sont toujours des périodes à risque au niveau sanitaire c'est pour cela que :

- nous vérifions les qualifications IBR, brucellose, leucose et tuberculose.
- nous vous conseillons de **tester la besnoitiose** et de séparer bovins positifs des négatifs ou de n'accepter que des positifs / que des négatifs
- nous vous conseillons de **vermifuger les bovins 3 jours avant la montée en alpage avec un produit sans rémanence** : les animaux auront pâture en plaine au printemps et commencé la mise en place de leur immunité s'il s'agit de jeunes animaux. La vermifugation avant montée permet de conserver un alpage "propre" et de ne pas enrichir les pâtures avec des oeufs et larves de parasites. Ce traitement est propre à chaque alpage et à discuter lors de vos AG.
- nous vous conseillons de **vacciner FCO 3-8 et MHE**, si vous arrivez à avoir du vaccin car l'épidémie risque de repartir plus tôt en saison puisque la FCO 8 était bien installée en Isère

et la FCO 3 à nos portes. La MHE n'est pas encore présente en Isère, mais on ne peut pas garantir que l'on va y échapper cette année encore.

- pour les ovins, il existe maintenant un **kit sérologique pour la gale** : grâce à 20 prises de sang dans un troupeau, on peut détecter si la gale est présente dans un cheptel ou non. Si elle est très souvent facile à repérer dans un élevage (prurit intense, perte de laine puis d'état), certains animaux sont porteurs asymptomatiques et peuvent alors contaminer tout un alpage. Dépister tous les cheptels avant la transhumance assure une sérénité vis-à-vis de cette maladie très contagieuse.
- pour les petits ruminants, **les statuts sanitaires** permettent également de mélanger des animaux de même statut vis-à-vis des 4 maladies recherchées : paratuberculose, chlamydiose, fièvre Q et visna maedi ou CAEV.

Enfin, **tous les alpages doivent déclarer un vétérinaire sanitaire**, nous l'avons vu l'été dernier : lors d'une crise sanitaire en période sanitaire, ce vétérinaire à proximité est le seul habilité à réaliser des prélèvements pour l'alpage.

N'oubliez pas également, avec ce vétérinaire sanitaire ou un autre vétérinaire de **réaliser un bilan sanitaire d'alpage**, afin de mettre en place des protocoles de soin pour les maladies fréquemment rencontrées et ainsi pouvoir acheter un anti-inflammatoire, un antibiotique ou tout autre médicament sans que le vétérinaire vienne faire un examen clinique. Ce bilan permet de savoir dans quel cas le berger peut traiter les animaux et ceux où il doit faire appel au vétérinaire et peut être fait au bureau, avant la montée afin de se constituer une pharmacie.

Piégeage de printemps : la saison est lancée

Comme chaque année, lorsque les feuilles des arbres tombent, de nombreux nids de frelons sont découverts, malheureusement trop tardivement pour être détruits car les fondatrices sont déjà allées se cacher pour hiverner. En cette période hivernale, on voit alors des nids comme ci-dessous, non détruits par des désinsectiseurs : cela signifie qu'il va y avoir plusieurs nids dans les environs à la prochaine saison. C'est pourquoi il est fortement conseillé de mettre en place des pièges au printemps, pour capturer les fondatrices qui sortent rechercher du sucré avant de former leur nid primaire.



Les pièges sont remplis avec

- 1/3 de bière,
- 1/3 de sirop de fruits rouges
- et 1/3 de vin blanc ou rouge.

L'idéal est de protéger l'appât avec une grille fine pour éviter les noyades des insectes non-cibles. Garder des frelons asiatiques vivants permet d'attirer d'autres frelons. Quand des frelons européens commencent à se prendre dans les pièges, il faut arrêter le piégeage de printemps : il est trop tard. Et il faut aussi impérativement arrêter le piégeage au 15 mai.

Fièvre Aphteuse : nouveau cas en Hongrie

La fièvre aphteuse est la maladie animale la plus contagieuse qui existe. Elle touche les bovins, les porcins et les petits ruminants.

Le liquide des aphtes qui éclatent et l'air expiré est chargé en particules virales. Les animaux excrètent le virus 48 heures avant d'exprimer les signes cliniques.

Les bovins expriment la maladie et permettent donc de la détecter dans un secteur : forte fièvre, vésicules puis aphtes sur les gencives et la langues, responsables d'une hypersalivation intense, les pieds et les trayons. La contagiosité est telle que si un animal est malade à midi, 25 sont malades à 18h00 et tout le troupeau le lendemain.

Les porcins répliquent le virus. Pour contaminer un bovin, 10 à 100 particules virales sont nécessaires. Un porc atteint en excrète jusque 100 millions par jour.... Les symptômes sont les mêmes que les bovins : fièvre, vésicules sur la bouche, le groin, la mamelle et les pieds. On observe en plus une mortalité des porcelets.

Les petits ruminants expriment peu la maladie et la diffuse donc dans de nouveaux secteurs lors de mouvements : on retrouve les vésicules puis ulcères dans la bouche, l'espace interdité et les trayons ainsi que des avortements.

Un cas est catastrophique car bloque tous les échanges intracommunautaires et c'est donc toute la filière qui s'effondre.



Un premier cas le 09 janvier 2025 nous avait inquiété en **Allemagne**, où un élevage de 14 buffles avait été abattu, ainsi qu'un élevage de 170 porcs qui avait acheté de la paille et un élevage de bovins et chèvres qui avait acheté du foin. Aucun autre cas dans le mois qui a suivi a permis de conclure que cette police sanitaire drastique a éradiquer l'épidémie.

Un second cas vient d'être confirmé le **03 mars 2025 en Hongrie**, dans le nord du pays, dans une exploitation de 1 400 vaches laitières. Les élevages en lien épidémiologique sont recherchés. Un atelier d'engraissement a également été abattu, en lien avec le premier élevage.

Pour tout savoir sur la fièvre aphteuse, cliquez [ici](#)



Isère

Votre expert en santé et en hygiène

QUALITÉ DE L'EAU



DÉSINSECTISATION



DÉRATISATION



DÉSINFECTION



Farago Isère, 145 espace trois fontaines, 38140 Rives
0974508585 (Choix 4) - farago38@reseaufarago.fr - www.farago38.fr



Point sur les FCO : la FCO 3 est enzootique, les dossiers pour la FCO 8 des bovins vont bientôt démarrer

Depuis le 16 février 2025, la FCO 3 est considérée comme enzootique au même titre que la FCO 4 et 8 : il n'y a plus de zone indemne ou de zone régulée : toute la France est reconnue infectée.

Les éleveurs ovins ont déposé leur dossier auprès de la DDT au mois de février pour toucher les indemnités liées à la surmortalité. L'indemnité sera versée par l'Etat sur le fonds de 75 millions

débloqués par le ministère.

Les éleveurs bovins seront indemnisés par le FMSE. Les démarches devraient avoir lieu en mars, nous vous contacterons dès que nous en saurons plus. L'instruction n'est pas encore ouverte car il faut que le ministère valide le programme. Seront pris en compte :

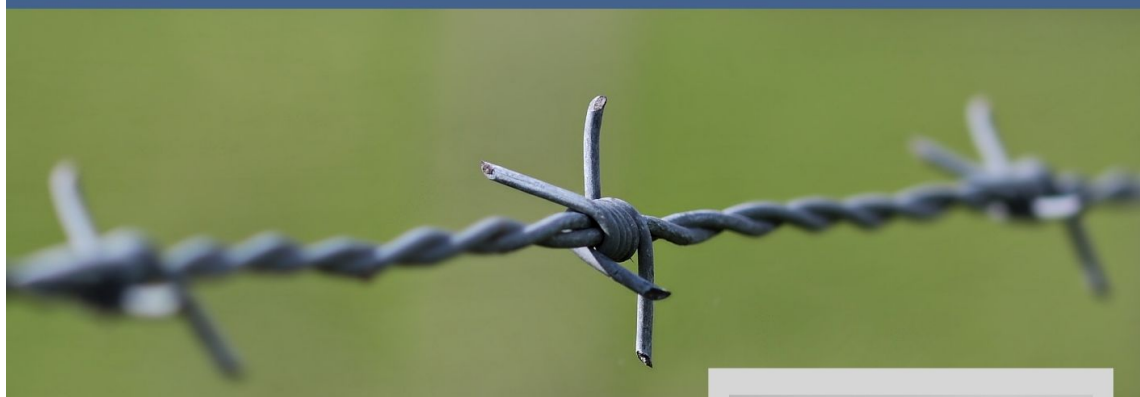
- la surmortalité des bovins de plus de 12 mois pour tout élevage déclaré foyer entre le 01/01/2024 et le 31/12/2024 (PCR positive + signes cliniques)
- les euthanasies.

Nous attendons donc la confirmation par le ministère puis l'ouverture de l'instruction pour vous donner plus de détails. Nous avons la liste de tous les élevages isérois avec une PCR positive donc nous vous contacterons.



DÉCOUVREZ LA NOUVEAUTÉ CHEZ
AGRODIRECT !

RONCE BARBELÉ

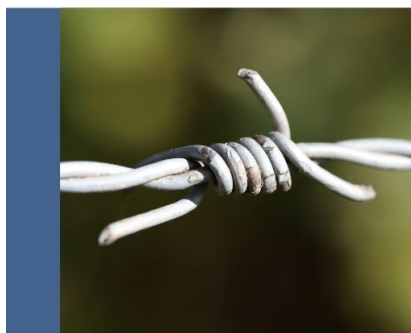


Barbelé avec ronce acier :

- Diamètre 2.7 mm
- Longueur : 200 m
- Résistance traction : 300/500 N/mm²

Le nombre de picots est de 4 avec un
espacement des picots de 10cm.

Le rouleau pèse 21 kg.



Revêtement en alliage de zinc et
aluminium pour une durée de vie
optimale.

Sa résistance à la corrosion est 5 fois
supérieure à une ronce standard !

Retrouvez-le sur notre site :
www.agrodirect.fr



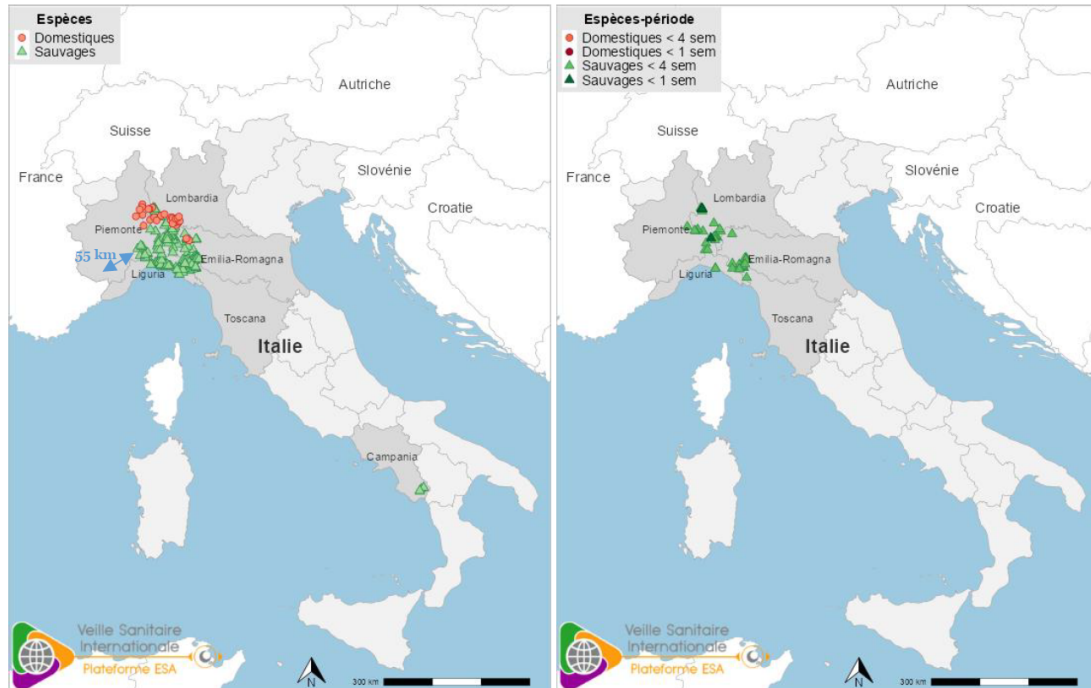
**Veille sanitaire : peste porcine ; grippe aviaire ; clavelée
et peste des petits ruminants**

En plus du cas de fièvre aphteuse en Hongrie le 03 mars 2025, l'actualité sanitaire au niveau de l'Europe n'est pas encourageante :

La **Peste Porcine Africaine** (PPA) est toujours présente en Allemagne où les foyers se densifient. Les foyers les plus proches de la frontière sont à 60-70 km... Au total, ce sont 9 élevages qui ont été touchés (chiffre stable) et 1 492 foyers sauvages (dont 261 le mois dernier) détectés depuis le 01/07/2024 dans ce pays.

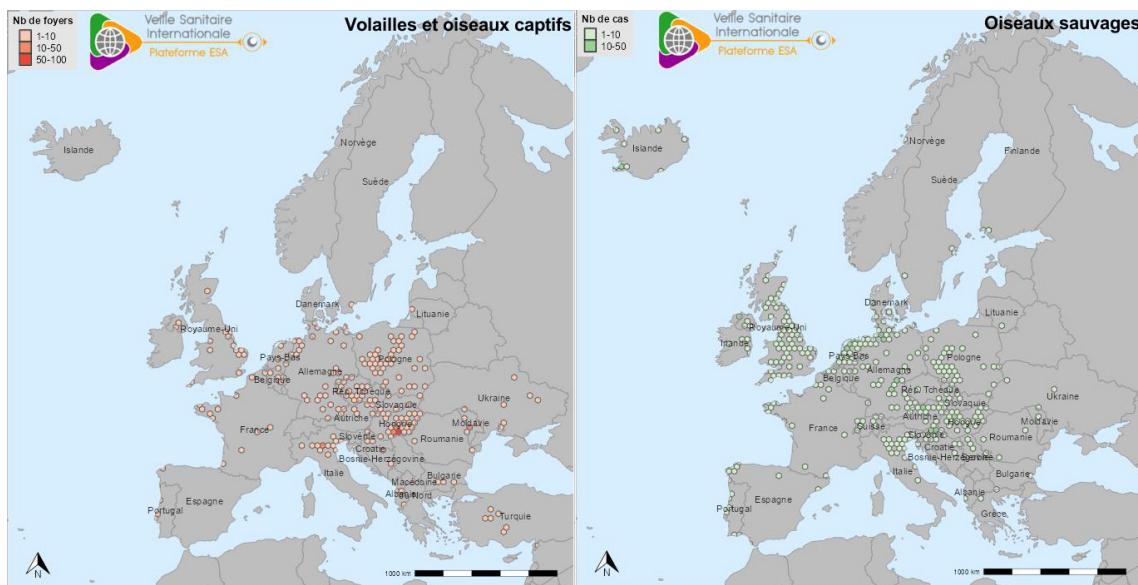
En Italie, où la maladie est régulièrement détectée en Ligurie, on dénombre 350 foyers sauvages (dont 78 le mois dernier) et 32 élevages touchés (chiffre stable). Actuellement, on observe une remontée vers la Lombardie et le Piémont. Le cas le plus au nord est à 43 km de la frontière suisse.

Nous rappelons l'importance de la biosécurité, la formation obligatoire d'une personne dans chaque élevage commercial de porcs. Des audits gratuits réalisés par les vétérinaires ou d'autres opérateurs sont proposés aux petits élevages en 2025.



La grippe aviaire sévit toujours en Europe : plus de 601 cas en élevages et 1 027 foyers sauvages depuis le 01/08/2024. En France, seuls 32 cas sauvages (dont 9 le mois dernier) et 19 foyers en élevages sont recensés ce jour; essentiel sur les côtes bretonnes, mais pas seulement puisque 3 cas sont situés dans l'Allier. Pour rappel, la France est en risque élevé pour l'IAHP (Influenza Aviaire Hautement Pathogène) depuis le 09/11/2024; ce qui implique le confinement des élevages de + 50 volailles et le confinement ou la mise sous filet des petits élevages de 50 élevages, y compris basse-cour.

Sur le continent américain, la grippe aviaire a muté et est détectée régulièrement chez tout type de mammifères depuis 08/2024, notamment les élevages bovins où 978 foyers sont dénombrés dans 17 états. L'incidence dans les foyers de volailles et dans la faune sauvage a fortement augmentée depuis le mois de décembre 2024 (79 foyers domestiques dans les 30 derniers jours, soit 8.95 millions d'oiseaux dans ces élevages). 2 cas humains sont à déplorer (un grave et un mort...).



La **clavelée**, maladie virale non zoonotique qui touche exclusivement les ovins et caprins se caractérise par de la fièvre et des papules sur tout le corps pouvant entraîner la mort. 361 foyers ont été détectés en Grèce depuis le 19/08/2024; et 15 en Bulgarie.



Figure 1. Localisation des foyers de clavelée en Grèce, en Bulgarie et en Turquie (maladie enzootique dans le pays) depuis le 05/08/2024 (date de première détection en Grèce). Les foyers détectés lors des quatre dernières semaines sont en rouge foncé. Ceux détectés il y a plus de quatre semaines sont en rouge clair. Attention, certains points peuvent être superposés (source : ADIS le 10/03/2025)

La **peste des petits ruminants** a été détectée dans l'Est de l'Europe. 3 foyers ont été détectés depuis le 23/01/2025 en Hongrie et un en Roumanie, à la frontière avec la Hongrie. Il s'agit du 68ième foyer détecté en Roumanie depuis juillet 2024.

Les animaux affectés présentent une forte fièvre et un abattement sévère, des sécrétions au niveau des yeux et du nez. L'animal est dans l'incapacité de manger en raison de lésions buccales douloureuses. Les animaux souffrent de pneumonie et de diarrhée aiguës. L'issue de la maladie est fréquemment la mort de l'animal. La transmission se fait par inhalation de gouttelettes émises lors de la toux et éternuements d'animaux infectés. La contamination a donc principalement lieu par contact direct entre les animaux. La transmission via le milieu extérieur contaminé est faible compte tenu de la durée de survie limitée du virus. Cette maladie n'est pas transmissible à l'Homme mais est catégorisée "A+D+E" dans la LSA donc à éradication immédiate et implique des restrictions de mouvements intra-communautaires.

Nous sommes présents sur Facebook et Instagram. N'hésitez pas à nous suivre pour rester informés de toute l'actualité du GDS 38.



GDS ISERE

145 Espace Trois Fontaines 38140 RIVES | 09 74 50 85 85 | gds38@reseaugds.com

[Legal Notice](#) | [Privacy Policy](#) | [Unsubscribe](#)